



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 7 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION

N° 18/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle IDDA, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

OBJET :

Acquisition par la
Commune d'un local situé
sur le boulevard Rouvier

Rapporteur : Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe et Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un local situé sur le boulevard Rouvier pour un montant de 25 000 € et cadastré E 178.

Considérant que la parcelle objet de la présente délibération constitue un local de 42,72 m² situé au 11/13 boulevard Rouvier à Breil-sur-Roya, cette acquisition permettra de concevoir un projet susceptible de reprise du local afin qu'il ne demeure pas inoccupé et retrouve une vocation source d'attractivité.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ce bien sis sur la parcelle E 178.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure d'acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition des parcelles E 178 pour un montant total de 25 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



Le Maire

Sebastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN